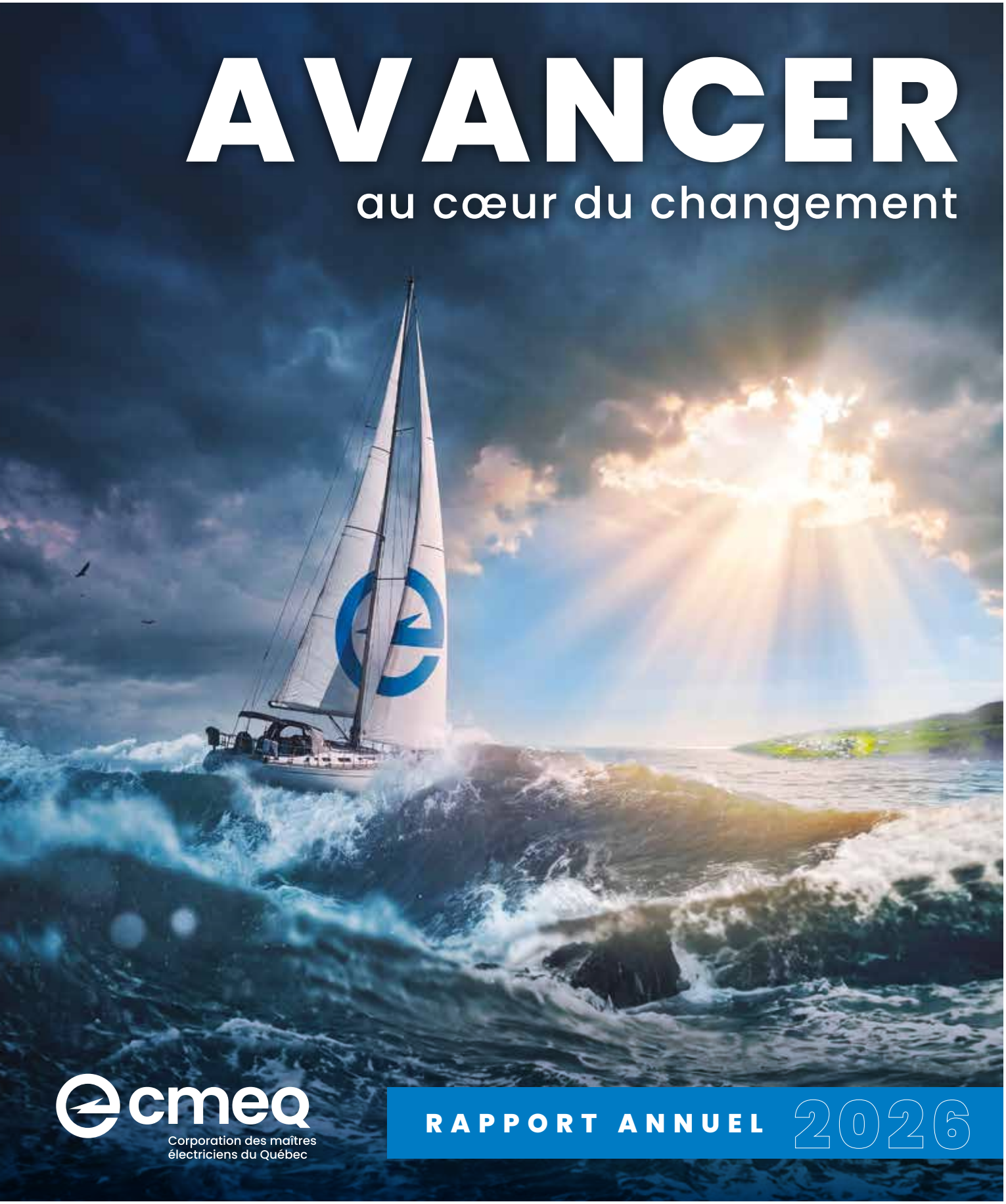
AVANCER

au cœur du changement



cmeq

Corporation des maîtres électriciens du Québec

RAPPORT ANNUEL 2026





TABLE DES MATIÈRES

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2025-2026 04

PRÉFACE 05

LE MOT DU PRÉSIDENT 06

LE MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE 07

AVANCER AU CŒUR DU CHANGEMENT

01
ÊTRE LE PORTE-VOIX DES ENTREPRENEURS ÉLECTRICIENS 08

02
MODERNISER LES RÈGLES DE GOUVERNANCE POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR 10

03
RENFORCER LA SÉCURITÉ DU PUBLIC 11

04
ACCOMPAGNER LES MEMBRES DANS LEUR ÉVOLUTION 12

05
ÊTRE UN ACTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 16

06
TRANSFORMER L'ENVIRONNEMENT INTERNE POUR UN CHANGEMENT DURABLE 19

07
DÉVELOPPER DES PARTENARIATS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION 21

08
CONTRIBUER À LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE 22

09
LA CMEQ EN UN CLIN D'ŒIL 23

LES STATISTIQUES 2025-2026 24

LE MOT DU TRÉSORIER 27

LES ÉTATS FINANCIERS 27

- Rapport de l'auditeur indépendant 28
- Bilan 31
- Résultats de l'exercice 32
- Évolution des soldes de fonds 33
- Flux de trésorerie 34
- Notes complémentaires 35
- Renseignements supplémentaires 41

LES RENCONTRES DES COMITÉS 42

L'ORGANIGRAMME AU 31 JUILLET 2026 43

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2025-2026



MICHEL ROBERT
PRÉSIDENT

Section Vallée Yamaska



GUYLAINE QUESSY
PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

Section Côte-Nord



DAVID PARÉ
DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Section Longueuil – Sorel



SYLVAIN LEPAGE
TRÉSORIER

Section Rimouski



FRÉDÉRIC GAGNON
SECRÉTAIRE

Section Côte-Nord



MICHEL CARON
ADMINISTRATEUR

Section Outaouais



RODRIGUE HUARD
ADMINISTRATEUR

Section Gaspésie – Les îles



MARIO SIROIS
ADMINISTRATEUR

Section Laurentides



MARIE-CLAUDE MERCIER-BERNIER
ADMINISTRATRICE

Section Valleyfield



ERIK KINGSBURY
PRÉSIDENT SORTANT

Section Outaouais

PRÉFACE

Le changement n'attend plus. Il s'impose et s'accélère. Hausse des coûts de construction, rareté de la main-d'œuvre, évolution des compétences, transition énergétique, nouvelles technologies, exigences réglementaires et instabilité économique : l'industrie électrique québécoise entre dans une période de transformation profonde.

Pour que cette transformation soit durable, elle doit être accompagnée avec lucidité, cohérence et détermination. C'est dans cet esprit que la CMEQ poursuit son évolution : en adaptant ses façons de faire, en renforçant ses outils et en soutenant ses membres, afin de faire du changement un véritable levier de progrès durable.





MICHEL ROBERT
PRÉSIDENT PROVINCIAL

LE MOT DU PRÉSIDENT

La vie d'un entrepreneur, c'est beaucoup de choses, sauf tranquille. Depuis quelques années, notre réalité semble de plus en plus chargée : tout est plus complexe. Ce qui se faisait en quelques heures ou en quelques jours prend aujourd'hui des semaines, des mois et, parfois, des années.

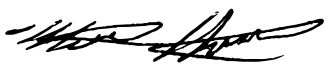
Dans le contexte que l'on connaît, où les ressources — en particulier la main-d'œuvre — ne sont pas en adéquation avec les défis à relever (grands projets, pénurie de logements, infrastructures à rebâtir, transition énergétique, virage numérique), on nous demande d'accélérer la réalisation des travaux tout en diminuant le coût.

À la lecture du rapport annuel, vous constaterez à quel point la Corporation est vigilante, avisée et compétente dans les représentations qu'elle fait en notre nom. Elle est notre porte-voix : elle achemine les problématiques que nous rencontrons sur le terrain et relaie le poids des contraintes que nous imposent les processus administratifs, ainsi que l'ajout ou l'actualisation de normes et de règlements.

Ce constat rejoint le message porté par la Direction générale : dans un environnement marqué par la complexité, la rapidité des changements et la pression sur les ressources, la mobilisation de toute la communauté CMEQ demeure essentielle pour transformer les défis en leviers d'action.

N'oublions jamais que la force de la CMEQ repose aussi sur les membres qui la composent. C'est lorsque nous participons aux instances, que nous partageons nos problèmes et que nous mettons en commun les solutions expérimentées dans nos régions que la CMEQ est la plus forte. Beaucoup d'efforts ont été investis cette année dans la modernisation de nos instances. Ce qui devait être fait à l'interne a été accompli; les règlements adoptés par nos instances ont été soumis au gouvernement pour approbation. À terme, cette modernisation devrait faciliter la participation d'un plus grand nombre de membres. C'est ce que je souhaite vivement à titre de président provincial, car nous aurons besoin, plus que jamais, d'une Corporation forte pour assurer l'avenir du métier d'entrepreneur électricien.

Je remercie mes collègues du Comité exécutif, qui partagent leurs opinions avec ouverture et authenticité. Je tiens également à souligner l'apport magistral de la Direction générale en cette période de turbulences, ainsi que la qualité de sa gestion. Malgré un nombre d'employés restreint comparativement aux organisations avec lesquelles elle interagit, la CMEQ accomplit de grandes choses au bénéfice de l'ensemble des membres.



Michel Robert, Président provincial



JULIE SENÉCAL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE

LE MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Innover, évoluer et agir avec constance : voilà ce que l'année financière 2025-2026 aura exigé de notre industrie et de la CMEQ.

Dans cette période de turbulence, la CMEQ a choisi de garder le cap. Garder le cap, ce n'est pas nier la force des vents contraires. C'est reconnaître les défis avec lucidité, défendre les conditions nécessaires à la réussite des entrepreneurs électriciens et adapter nos propres outils pour mieux accompagner nos membres. C'est aussi rappeler que la modernisation de l'industrie ne peut se faire sans tenir compte de celles et ceux qui en assurent concrètement la mise en œuvre.

C'est dans cet esprit que la CMEQ a poursuivi son travail de représentation auprès des instances gouvernementales. Préoccupée par l'augmentation des coûts de construction, elle a fait valoir les facteurs qui freinent la productivité du secteur.

Cette vigilance a également guidé les interventions de la Corporation dans le dossier de l'adoption du Règlement modifiant le *Code de construction, chapitre V – Électricité*. À la suite des commentaires formulés par la CMEQ, des dispositions particulièrement sensibles pour les entrepreneurs électriciens ont été modifiées.

La publication du *Projet de règlement sur les attestations de conformité applicables aux travaux de construction de certaines catégories de bâtiments* souligne la pertinence du travail mené par la CMEQ dans le dossier de l'inspection.

Parallèlement à ces grands dossiers, la CMEQ a continué d'appuyer concrètement ses membres. L'adoption du nouveau Code a notamment intensifié le travail de la Corporation afin d'accompagner adéquatement ses membres dans l'application des nouvelles exigences.

Dans le contexte de la fin de la deuxième période de référence, la CMEQ a bonifié son offre de formation et renforcé son équipe afin d'offrir à ses membres un service efficient et de qualité. Plus que jamais, le développement des compétences apparaît comme un levier essentiel pour permettre aux entrepreneurs électriciens de progresser dans un environnement technique, réglementaire et opérationnel en constante évolution.

En dépit d'un calendrier déjà bien chargé, la CMEQ a renforcé son rôle de référence auprès du public. Avec la campagne « L'électricité, sans risque ni mystère », la Corporation a rappelé que les travaux d'électricité doivent être confiés à des entrepreneurs électriciens qualifiés.

L'année 2025-2026 aura aussi marqué une étape importante dans la modernisation de nos propres règles de gouvernance. Cette démarche traduit une conviction simple : pour accompagner le changement dans l'industrie, la Corporation doit elle-même continuer d'évoluer.

Les faits saillants qui suivent témoignent d'une année charnière. Ils illustrent une Corporation présente, mobilisée et résolument tournée vers l'avenir; une Corporation qui agit pour la protection du public tout en soutenant les intérêts et le développement de ses membres, afin de les aider à composer avec des changements qui s'accélèrent.



Julie Senécal, avocate, directrice générale et vice-présidente exécutive

01

ÊTRE LE PORTE-VOIX DES ENTREPRENEURS ÉLECTRICIENS



SUR LE NOUVEAU CODE

Le 11 mars 2026, le Règlement modifiant le *Code de construction, chapitre V — Électricité* (nouveau Code) est publié. Il incorpore l'édition 2021 du *Code canadien de l'électricité* et les modifications propres au Québec.

Dans le cadre de la consultation préalable, la CMEQ avait fait valoir ses préoccupations quant à l'article 2-014, qui élargissait les cas où des plans et devis préparés par un ingénieur étaient requis, ce qui ne respectait pas les dispositions de la *Loi sur les maîtres électriciens* quant au droit de l'entrepreneur électricien de préparer des soumissions et des plans pour l'exécution de ses propres travaux.

La CMEQ obtient gain de cause : l'article est modifié. Depuis le 26 mars, les dispositions du nouveau Code sont en vigueur.

Le 26 août, le gouvernement annonce qu'il prolonge d'une année la période transitoire (17 octobre 2027). La RBQ a le mandat de tenir une consultation afin d'évaluer les solutions pouvant contrôler la hausse des coûts de construction en lien avec l'application du nouveau Code. Ce contexte exige une vigilance soutenue de la part de la CMEQ.

Le Règlement modifiant le *Code de construction chapitre V, Électricité*, qui incorpore l'édition 2021 du *Code canadien de l'électricité* et les modifications du Québec, est publié le 11 mars dans la *Gazette officielle du Québec*.



ÊTRE LE PORTE-VOIX DES ENTREPRENEURS ÉLECTRICIENS (SUITE)

SUR LA HAUSSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

En août 2025, la CMEQ porte à l'attention du ministre du Travail les principaux facteurs qui selon elle, contribuent à l'augmentation des coûts de construction en électricité. La Corporation évoque les enjeux liés à la pénurie de compétences, aux délais croissants entre la conception et la réalisation des projets, aux nombreuses modifications aux plans et devis, ainsi que les exigences des concepteurs qui excèdent souvent celles du Code.

Cette intervention de la part de la CMEQ s'inscrit dans une démarche plus large visant à améliorer la productivité du secteur, à préserver la sécurité des installations et à assurer que les exigences règlementaires demeurent applicables, proportionnées et cohérentes avec la réalité opérationnelle des entrepreneurs électriciens.

SUR L'INSPECTION

Le 13 mai 2026, la RBQ publie un projet de *Règlement sur les attestations de conformité applicables aux travaux de construction de certaines catégories de bâtiments*.

Après cinq ans de travaux avec la RBQ, la CMMTQ et les membres du Comité coordonnateur inspection (CCI), le projet de règlement est publié dans la *Gazette officielle*.

Le projet de ***Règlement sur les attestations de conformité applicables aux travaux de construction de certaines catégories de bâtiments*** est publié le 13 mai dans la *Gazette officielle* du Québec pour commentaires.



Le Règlement s'inscrit dans la foulée du mandat donné en 2021 par le gouvernement à la RBQ à la suite de la publication du Rapport de la Vérificatrice générale du Québec qui dénonçait les lacunes en matière d'inspection des bâtiments.

SUR LES PAIEMENTS RAPIDES

Le 8 septembre 2025, après 13 ans de représentation par la CMEQ et la Coalition contre les retards de paiement, le *Règlement sur les paiements* et le *règlement rapides des différends en matière de travaux de construction* entre en vigueur.

Cette avancée saluée par les parties, constitue un jalon important pour l'industrie, puisqu'elle vise à améliorer les délais de paiement en imposant un calendrier de paiement à date fixe pour tous et à réduire les différends en prévoyant le recours à un mécanisme de règlement rapide et exécutoire de ceux-ci par un tiers décideur.

Le Règlement s'applique aux contrats publics, incluant les contrats du ministère du Transport et ceux de la Société québécoise des infrastructures, par phases successives. Depuis le 8 septembre 2026, il s'applique aux contrats de 75 000 $ et plus pour le bâtiment et aux contrats de 675 000 $ et plus pour le génie civil.

Les prochaines représentations souhaitées par la CMEQ et la Coalition porteront sur l'adoption d'un règlement similaire applicable aux contrats des municipalités.

02

MODERNISER LES RÈGLES DE GOUVERNANCE POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR



La modernisation des règles de gouvernance franchit une étape déterminante en 2025-2026. Après la tournée des sections, qui a permis d'informer les membres et de recueillir leurs préoccupations, l'adoption du projet de loi modifiant la *Loi sur les maîtres électriciens* ouvre la voie au travail règlementaire.

Dans un premier temps, le Comité de législation et règlementation contribue à définir les grands principes. Par la suite, le conseil provincial d'administration adopte les textes règlementaires qui depuis ont été soumis aux instances gouvernementales pour approbation. Rappelons que les modifications à la *Loi sur les maîtres électriciens* sanctionnées en octobre 2025 entreront en vigueur lorsque les règlements prendront effet.

Les Règlements visés sont ceux portant sur l'admission des membres, les comités de la CMEQ, la discipline des membres, la régie interne et les sections de la Corporation.

En août 2025, la CMEQ a repris sa tournée des régions avec la visite des sections suivantes : Valleyfield, Mauricie, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Estrie.



03

RENFORCER LA SÉCURITÉ DU PUBLIC



UNE CAMPAGNE MÉDIATIQUE À GRAND DÉPLOIEMENT

La CMEQ déploie la campagne médiatique *L'électricité, sans risque ni mystère* du 11 mai au 14 juin, mais avec certaines présences jusqu'en septembre 2026. Cette campagne, très attendue par les membres, rappelle les risques associés aux interventions réalisées sans entrepreneur électricien qualifié. Portée par le message « Évitez les histoires d'horreur », la campagne illustre des situations concrètes liées notamment à l'installation de prises électriques ou de thermostats ainsi qu'au branchement de spas et de bornes de recharge.

La campagne combine des messages diffusés via la télévision traditionnelle, la télévision numérique et des placements Web. Dès les premières semaines, elle génère une visibilité importante, avec plus de 7 millions d'impressions, tous canaux confondus, confirmant la pertinence du mix média retenu pour soutenir la notoriété de la CMEQ et son rôle de référence en matière de sécurité électrique.

Plus de 426 messages télé de 30 secondes sont diffusés sur des chaînes spécialisées telles que TVA Sports, RDS, CASA, Canal Vie et Canal D, dans des environnements sportifs, maison et rénovation.

Les plateformes numériques génèrent plus de 1,6 million d'impressions, une portée de plus de 961 000 personnes francophones, 1 267 clics et plus de 241 000 vues complètes des contenus vidéo.

Il est prévu que la campagne se poursuive jusqu'au printemps 2027.

TROUVER UN ENTREPRENEUR PRÈS DE CHEZ VOUS

Dans l'objectif de faciliter le recours à un entrepreneur électricien pour effectuer des travaux, la CMEQ dote son site Web d'une nouvelle page *Trouver un entrepreneur* plus intuitive et conviviale.

À l'aide de la localisation du navigateur ou en entrant son code postal, un consommateur peut contacter un entrepreneur électricien près de chez lui.

04

ACCOMPAGNER LES MEMBRES DANS LEUR ÉVOLUTION



DES ACTIVITÉS POUR SOUTENIR LES MEMBRES DANS LEUR PARCOURS DE FORMATION CONTINUE

La CMEQ investit temps et ressources dans le développement de formations qui permettent aux membres de s'approprier les changements règlementaires et les nouvelles pratiques. Avec assiduité, elle produit et met à jour des documents de référence qui sont de véritables aides à la tâche.

Cette année, les membres ont accès à dix (10) nouvelles formations pour progresser dans le métier :

- Bornes de recharge rapide : maîtrisez l'installation de A à Z!
- Courants de court-circuit et dispositifs de protection dans les installations basse tension
- Estimation en électricité
- Fondements d'un raccordement électrique (formation Web)
- Intégrer le solaire au Québec : ce qu'exige Hydro-Québec pour raccordement sécuritaire (formation Web)
- Jonction des conducteurs en aluminium (formation Web)
- La trousse du trésorier de section : indispensable pour une gestion simple et efficace (formation Web)
- Lecture des plans et devis (formation Web)
- Sécurité financière de l'entreprise : protégez votre capital humain en cas d'invalidité (formation Web)
- Un transfert d'entreprise, ça se prépare! (formation Web)

Dix (10) autres formations sont en développement en collaboration avec Desdowd. De plus, la reconduction de l'entente de services annuelle avec l'Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ), permet de poursuivre la diffusion de neuf formations, dont trois nouvelles :

1. Excel débutant;
2. Excel intermédiaire;
3. Démystifier la paie de construction.

LE MOIS DE MARS, UN MOIS POUR PROGRESSER

Depuis 2020, la CMEQ offre gratuitement des webinaires les mardis durant le mois de mars. Cap sur le sommet : Progresser en se formant est l'invitation à laquelle sont conviés les membres à l'occasion de cette sixième (6e) édition de l'activité Mars, mois de la formation. Cette édition remporte un vif succès comme en témoignent le taux de participation global de 942 connexions :

1. Entrepreneurs électriciens : maîtrisez vos responsabilités en santé et sécurité grâce à Branché sur la SST (168 inscriptions);
2. Sécurité financière de l'entreprise : protégez votre capital humain en cas d'invalidité (167 inscriptions);
3. Chantiers de construction : les non-conformités électriques les plus souvent relevées par la RBQ (235 inscriptions);
4. Intégrer le solaire au Québec : ce qu'exige Hydro-Québec pour raccordement sécuritaire (372 inscriptions).



UNE TOURNÉE DE FAMILIARISATION SUR LE NOUVEAU CODE

Du 23 mai au 23 septembre 2026, la Direction des services techniques et SST prend la route et entreprend une tournée des assemblées de sections et présente une conférence sur les principales modifications du *Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité 2026*.

DES ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE ENTRE PAIRS POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

UN CONGRÈS MÉMORABLE

Du 16 au 18 octobre 2025, à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth a lieu le 75e congrès de la Corporation des maîtres électriciens du Québec sous le thème de *Fiers de notre passé, maîtres de notre avenir*. Plus qu'un congrès, l'événement au Reine Elizabeth se révèle être l'occasion de souligner l'exceptionnel sentiment d'appartenance des membres à leur Corporation. Près de 350 personnes y participent. Du jamais vu!

Et à l'occasion du banquet de clôture, 17 des 23 anciens présidents provinciaux et de nombreux ex-membres du Comité exécutif sont présents. La fierté des uns et des autres d'avoir contribué au développement de la Corporation est palpable et fait de cette soirée un moment inoubliable.

Le ministre du Travail, **Jean Boulet**, était présent au 75e congrès de la CMEQ afin de souligner l'importance du rôle de la CMEQ.



Les membres saluent leur nouveau président provincial, M. Michel Robert.



ACCOMPAGNER LES MEMBRES DANS LEUR ÉVOLUTION (SUITE)

On rend hommage à la première femme présidente provinciale (2021-2023), Madame Nancy Olivier qui termine son mandat de présidente sortante.

À la façon d'*En direct de l'univers*, Mme Olivier (en bleu) reçoit son hommage.



L'ExpoShow connait un succès jamais égalé avec 32 exposants. Des présentations commanditées sont offertes, ce qui est une première.

L'ExpoShow est une activité de réseautage très appréciée des membres.



Comme le veut le concept de l'émission, les membres du Comité exécutif ont chanté pour leur collègue.



ACCOMPAGNER LES MEMBRES DANS LEUR ÉVOLUTION (SUITE)

Comme le veut la coutume, trois prix honorifiques sont remis. Toujours chargés d'émotions, ces moments n'ont pas fait exception en 2025.

Erik Kingsbury remet le Prix Grande Distinction à Danny Lamoureux (section Abitibi-Témiscamingue – Baie-James). M. Lamoureux est impliqué au sein de la Corporation depuis plus de 20 ans. Son engagement à l'égard de sa section est remarquable. Sa personnalité calme et engageante fait qu'il existe une synergie stimulante parmi les membres de sa section.



Rogerio Reis (section Côte-Nord) reçoit fièrement le Prix Engagement des mains du président, M. Kingsbury. Depuis plusieurs décennies, il travaille sans relâche à mobiliser les membres de sa section. Il croit en la CMEQ et souhaite que les membres reconnaissent la richesse de la vie corporative.



En compagnie de son fils et du président provincial, Nicola Barile (section Longueuil - Sorel) reçoit le prestigieux Prix Lucien-Tremblay. M. Barile est un gentleman et un homme dont la prestance ne passe pas inaperçue. Ses paroles sont sages et pertinentes, et son intégrité est sans faille. C'est avec vigueur qu'il a défendu les dossiers de la Corporation. Son sens du devoir a fait de lui un collègue sur qui on pouvait compter tant à l'exécutif qu'au sein des comités.



DES RENCONTRES DE SECTION

Les sections tiennent 51 assemblées générales, soit en moyenne 3 rencontres par section. C'est plus de 1 318 présences de membres qui ont été enregistrées ainsi que 349 autres personnes. Ces rencontres sont des moments privilégiés. On échange sur des sujets de l'heure : le nouveau Code, les anomalies les plus fréquentes ainsi que tout autre sujet pertinent pour l'entrepreneur électricien.

05

ÊTRE UN ACTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La Corporation est résolument engagée sur la voie du développement durable. Le gouvernement et la société d'État, Hydro-Québec, s'étant doté de cibles à atteindre en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, la CMEQ est présente sur les différentes tribunes afin de s'assurer que les développements techniques, règlementaires et administratifs se fassent de façon cohérente et sécuritaire dans le respect du champ de compétence des entrepreneurs électriciens.

Différentes actions illustrent cette implication :

- Les échanges avec Énergie solaire Québec donnent lieu à un forum sur l'avenir du solaire au Québec, dans le cadre du congrès.
- Une autoformation est développée en collaboration avec HQ sur ses exigences pour le branchement de panneaux à son réseau.
- Participation à la Table innovation solaire 2026 (7-8 avril à Varennes)
- Participation à la consultation sur la stratégie nationale d'infrastructure de recharge (9 avril à Toronto)
- Participation au Forum municipal sur l'énergie solaire 3e édition « Les rendez-vous de la transition 2026 » (29 et 30 avril)

Membre d'Énergie Solaire Québec, la CMEQ assiste à l'AGA, le 27 novembre 2025.



Les 6 et 7 avril 2026, Énergie Solaire Québec tient une Table d'innovation solaire à Varennes, un événement qui rassemble des experts, des chercheurs et des professionnels de toutes les sphères du solaire, dont la CMEQ.



ÊTRE UN ACTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

L'INCLUSION ET L'ENGAGEMENT SOCIAL COMME DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édition 2025 de la campagne CorpoActif bat tous les records en amassant 60 800 $. Seize des dix-sept sections organisent des activités de levée de fonds tout au long de l'année et supportent financièrement des organismes communautaires ou caritatifs nationaux, régionaux ou locaux. La CMEQ est fière de rendre hommage à ses 17 sections qui au cours des neuf campagnes Corpo-Actif, ont remis plus de 315 116 $ à divers organismes au Québec.

Le record 2025 revient à la section Lanaudière qui a amassé 8 500 $ qu'elle a remis aux Sociétés Saint-Vincent-de-Paul de l'Assomption et de Saint-Gérard.



L'activité CorpoActif qui s'est tenue au Reine Elizabeth le jeudi 15 octobre 2025 a permis d'amasser la somme de 2 850 $, laquelle a été remise à la Maison du Père.



Les membres du Comité exécutif participent à une activité CorpoActif et amassent 3 000 $ au bénéfice de l'organisme Perspectives Jeunesse qui œuvre à la persévérance scolaire.



La campagne CorpoActif 2026 est bien amorcée. La formule est modifiée. Dorénavant, l'activité CorpoActif a lieu en amont du congrès, mais les résultats de la campagne sont toujours dévoilés au banquet d'ouverture du congrès annuel.

Le vendredi 5 juin 2026, une quarantaine de membres participent au premier Quillo-Thon CorpoActif.



ÊTRE UN ACTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

RECONNAÎTRE LES INITIATIVES QUI INCARNENT LE CHANGEMENT DURABLE

Parce que le monde change et que de nouvelles valeurs transforment les entreprises, la CMEQ crée le Prix Émergence. Cette nouvelle reconnaissance vise à souligner une entreprise membre qui se démarque par un projet porteur et inspirant dans l'une des trois catégories suivantes : innovation, développement durable et économie circulaire, ou contribution au développement économique et régional.

L'appel de candidatures est lancé et plusieurs entreprises transmettent leur dossier. Le Prix Émergence sera remis pour la première fois le 24 octobre 2026.



Maquette du Trophée Émergence

06

TRANSFORMER L'ENVIRONNEMENT INTERNE POUR UN CHANGEMENT DURABLE



L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

La CMEQ poursuit ses efforts en matière de transformation numérique afin de moderniser ses environnements technologiques, d'améliorer l'accessibilité à l'information et de soutenir l'évolution de ses façons de faire.

Des travaux sont en cours afin de renforcer la gouvernance des données, d'encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle et de faire évoluer progressivement les infrastructures et les outils numériques de la CMEQ.

Parallèlement, des améliorations sont apportées aux systèmes et aux fonctionnalités utilisés par les différentes directions afin de mieux répondre à leurs besoins et de soutenir leurs activités.

Enfin, des travaux préparatoires et des essais se poursuivent afin de faire évoluer les environnements technologiques, notamment en prévision de la mise à niveau de certaines composantes, ainsi que pour soutenir le développement de solutions permettant la réalisation d'examens informatisés.

LE PERSONNEL

L'année 2025-2026 est marquée par un fort mouvement au niveau du personnel de direction. Cette réalité très particulière exige que des adaptations structurelles soient apportées afin de préserver la capacité de la Corporation à livrer adéquatement et à temps ses livrables. Ainsi la *Direction des affaires juridiques et de la qualification professionnelle* est scindée donnant lieu à la création de deux directions distinctes. Le recours à des ressources externes temporaires est aussi nécessaire. Cet enjeu stratégique a comme résultante de renforcer le travail collégial et le sentiment de solidarité entre les directeurs et les directrices ainsi que la Direction générale.

Parallèlement à ces aléas, des formations se donnent pour soutenir les usagers durant la transformation numérique, mais également pour répondre aux besoins opérationnels des directions.

TRANSFORMER L'ENVIRONNEMENT INTERNE POUR UN CHANGEMENT DURABLE (SUITE)

UNE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE EN CONSTANTE ADAPTATION

La Banque Laurentienne ayant annoncé son retrait des services bancaires aux particuliers et aux PME en décembre 2025, la CMEQ procède à un appel d'offres, puis sélectionne une nouvelle institution financière. De nouveaux comptes bancaires sont ouverts auprès de la Banque Nationale du Canada dans le but de transférer la trésorerie et autres actifs financiers.

La CMEQ réalise des gains de productivité et d'efficacité opérationnelle grâce au développement de nouveaux outils et des processus administratifs internes allégés, dont l'amélioration du portail membre en vue d'une automatisation partielle des opérations découlant du paiement et du maintien d'une licence.

UNE CAMPAGNE REER GAGNANTE

Au bénéfice de ses membres investisseurs, la Corporation ajoute le CELIAPP à son offre de véhicules d'investissement via son Programme d'épargne collectif des fonds d'investissement CORMEL | SÉCURE. Durant la période des REER, elle tient une campagne publicitaire et offre un webinaire : *Savoir différencier REER, CELI et CELIAPP pour mieux investir.*



Les fonds CORMEL | SÉCURE sont réservés aux membres, à leur famille ainsi qu'à leurs salariés.



La Corporation People, partenaire de la CMEQ, offre le webinaire.

07

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION



AVEC APECQ

L'entente avec l'Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ) est reconduite. L'APECQ offre des formations dont plusieurs visent à enrichir les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs. Cette entente complémente l'offre de formation de la CMEQ qui est plus technique.

AVEC ESPACEPROPRIO/ RÉNOASSISTANCE

La CMEQ conclut une entente d'échange de visibilité ponctuelle. EspaceProprio rejoint les entrepreneurs électriciens via les médias de la Corporation dans le but de recruter des membres intéressés à offrir leurs services sur la plateforme RénoAssistance. En contrepartie, la Corporation bénéficie de 60 000 $ d'occasions de visibilité sur ladite plateforme. Cette visibilité est intégrée à la campagne médiatique du printemps 2026.

AVEC L'APCHQ - MUTUELLES

Consciente de l'importance de la santé et de la sécurité en chantier, en particulier pour les travaux d'électricité, la CMEQ élargit son entente avec l'APCHQ pour offrir plus de services à ses membres en SST sans égard à la qualité de leur dossier à la CNESST. En octobre 2025, la CMEQ et Solution Santé Sécurité de l'APCHQ lancent un produit novateur : le programme *Branché sur la SST*.

Pour 995 $ par année, l'entreprise bénéficie notamment :

- D'un accès à la plateforme de formation en ligne ÉCHO pour 5 apprenants*
- D'un programme de prévention actualisé pour les électriciens incluant la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement;
- D'une invitation annuelle à participer à un webinaire SST dédié aux électriciens;
- D'un accès à l'équipe d'experts de Solution Santé Sécurité selon les besoins de l'entreprise membre :
 - Prévention des lésions professionnelles
 - Gestion des dossiers de réclamation
 - Tarification CNESST
 - Conseils juridiques SST.

Rappelons que la CMEQ a depuis plus de 10 ans un partenariat avec les Mutuelles de l'APCHQ.

08

CONTRIBUER À LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE



La Corporation collabore à de nombreux comités sur une base régulière dans le cadre de sa mission.

Elle participe au :

- Tables régionales HQ – CMEQ;
- Tables provinciales HQ – CMEQ;
- Comité technique RBQ/CMEQ/HQ;
- Table de concertation des associations de l'industrie sur l'inclusion des groupes sous-représentés et les climats sains de la CCQ;
- Rencontres de suivi de la CCQ sur les modifications réglementaires en lien avec le projet NumériCCQ;
- Rencontres des agents de promotion du perfectionnement;
- Comité consultatif provincial sur l'électricité du Québec;
- Rencontres sur la formation continue obligatoire pour l'évolution des outils de déclaration et le suivi quant à la deuxième période de référence, en collaboration avec la RBQ et la CMMTQ;
- Conseil d'administration de l'Association canadienne des entrepreneurs électriciens (CECA).

09

LA CMEQ EN UN CLIN D'ŒIL



4 116

C'EST LE NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 31 JUILLET 2026

51

C'EST LE NOMBRE D'ASSEMBLÉES DE SECTION TENUES

11 566

C'EST LE NOMBRE DE CONSULTATIONS EN LIGNE DE LA CARTE DES TAUX HORAIRES DE RÉFÉRENCE DE LA CMEQ

60 800 $

C'EST LA SOMME D'ARGENT AMASSÉE ET REDISTRIBUÉE DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2025 DE LA CAMPAGNE CORPOACTIF

7 000 000

C'EST LE NOMBRE D'IMPRESSIONS GÉNÉRÉES PAR LA CAMPAGNE MÉDIATIQUE

16 784

C'EST LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX FORMATIONS DE LA CMEQ

STATISTIQUES



DIRECTION DE LA FORMATION

	2025-2026*	2024-2025	2023-2024*
Nombre de participants aux formations (tout mode de diffusion confondu)	16 784	2 967	12 152
Nombre de participants aux formations Web (24/7)	13 487	1 219	8 477
Nombre de participants aux événements et webinaires	2 573	1 149	2 067
Nombre de sessions en salle et en classe virtuelle	174	106	202
Nombre de formations en entreprise	1	1	4
Nombre de formations annulées	69	98	27
Nombre d'appels reçus et traités	4 368	2 164	4 571

* Il s'agit du nombre personnes qui à l'inscription se sont dit intéressées par le secteur électricité.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Demande d'informations (membres et consommateurs)

	2025-2026	2024-2025
Nombre d'appels – total	1 301	1 862
Nombre d'appels – consommateurs : web-info	103	123

Nombre de plaintes

	2025-2026	2024-2025
BSDQ	133	166
Discipline des membres	200	187
Exercice illégal	278	213

STATISTIQUES (SUITE)

Exercice illégal

	2025-2026	2024-2025
Plaintes – annonce	66	46
Plaintes – travaux	212	167
Dossiers autorisés par le CPA	50	37

Activités des comités

	2025-2026	2024-2025
Comité d'étude des plaintes (dossiers entendus)	319	225
Comité de discipline (dossiers entendus)	196	138
Comité d'appel (dossiers entendus)	4	3

Autres

	2025-2026	2024-2025
Dossier en réclamation 5 %	0	0

Formations et conférences

	2025-2026	2024-2025
Formations en salle ou classe virtuelle	7	5
Conférences de section	10	1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Appels et visites

	2025-2026	2024-2025
Appels téléphoniques	12 543	10 766
Visiteurs	1 397	1 350

Demandes de renseignements

	2025-2026	2024-2025
Demandes de renseignements	65	73

Mouvements de membership / licence de sous-catégorie 16

	2025-2026	2024-2025
Membres actifs	4 116	3 992
Membres discontinués	206	171
Admissions/Réadmissions	335	407
Examens administrés	1 805	1 754
Examens pour la licence de sous-catégorie 16	974	906

Activités des comités

	2025-2026	2024-2025
Comité de qualification (dossiers entendus)	15	10
Comité de révision (dossiers entendus)	2	0

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

	2025-2026	2024-2025
Nombre de paiements en ligne	3 734	3 125
Consultation en ligne de la carte des taux horaires de référence de la CMEQ	11 566	13 016
Consultation en ligne de la grille de coût horaire pour les chantiers IC/I	N/A	1 624
Nombre d'utilisations du *Calculateur de taux personnalisé*	103	555
Nombre d'appels entrants redirigés	6 875	4 235
Nombre de visiteurs accueillis (réception)	1 605	796
Nombre de consultations de la page Programme d'épargne collectif des fonds d'investissement Cormel/Sécure	398	504

STATISTIQUES (SUITE)

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET SST

Formations et conférences techniques données par l'équipe de la DSTSST

	2025-2026	2024-2025
Formations en classe et virtuelles	69	48
Conférences de sections	35	38
Conférence/formation hors CMEQ	1	1

Appels téléphoniques pour des informations techniques

	2025-2026	2024-2025
Appels répondus	9 634	10 003

DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

	2025-2026	2024-2025
Nombre de demandes de supports internes pour les employés de la CMEQ	800	1 200

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES PARTENARIATS

Participation de membres aux événements corporatifs

Nombre de participants	2025-2026	2024-2025
Congrès - ExpoShow	321	315
Mars, mois de la formation	996	670

Nombre de consultations du www.cmeq.org et www.formationcmeq.org

Nombre de visiteurs	2025-2026	2024-2025
cmeq.org	213 780	207 068
formationcmeq.org (CEF)	15 483*	9 795*
Page web de la campagne médiatique	510	-

*Portail membre + portail non-membre

LE MOT DU TRÉSORIER



SYLVAIN LEPAGE
TRÉSORIER

À titre de trésorier, je suis satisfait d'annoncer des résultats positifs pour l'exercice clos au 31 juillet 2026. À l'instar du cycle de formation précédent, la majorité des heures de formation devant être suivies par les répondants en exécution des travaux a été réalisée dans le trimestre précédant la date limite du 31 mars 2026. Comme prévu l'activité de formation a généré un excédent important pour l'exercice financier.

Je tiens également à attirer votre attention sur la sortie du nouveau *chapitre V – Électricité du Code de construction du Québec,* qui est entré en vigueur le 26 mars 2026. Cette sortie fort attendue s'accompagne d'efforts importants pour mettre à jour de nombreux documents et la plupart des formations de la CMEQ. Les équipes sont déjà à pied d'œuvre pour mettre à jour et moderniser son offre de formation. C'est également au courant de l'exercice 2025-2026 que la CMEQ a déployé sa campagne de visibilité, une dépense importante, mais jugée nécessaire pour la notoriété de la profession de maître électricien.

Finalement, les marchés financiers ont évolué à la hausse au courant des 12 derniers mois. Pour l'exercice terminé au 31 juillet 2026, c'est au total 1 244 833 $ de gains déclarés, mais non réalisés, qui permettent à la CMEQ d'afficher une augmentation significative de l'avoir des membres.

L'APPORT FINANCIER DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2026

L'exercice financier 2025-2026 se clôture avec un excédent des revenus sur les dépenses.

Plus précisément, l'avoir des fonds de la CMEQ a évolué de la façon suivante :

- Fonds d'administration générale a augmenté de 507 588 $;
- Fonds de réserve a connu une augmentation de 488 832 $;
- Fonds de cautionnement s'est accru de 134 282 $;
- Fonds des immobilisations a diminué de 86 769 $;
- Fonds du BSDQ termine en baisse de 27 893 $;
- Fonds des ressources humaines a augmenté de 40 048 $.

Le total de l'avoir des membres est en augmentation de 1 056 088 $ et s'établit à 21 713 579 $ au 31 juillet 2026.

DES DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES

Pour la prochaine année financière, nous anticipons un résultat déficitaire. En dépit de ce déficit appréhendé, la Corporation doit livrer les projets qu'elle a planifiés réaliser au cours de l'année 2026-2027.

Bien entendu, la nature et l'ampleur des projets à venir demanderont à la Direction générale de porter une attention toute particulière à l'équilibre opérationnel. En période d'investissement, l'impact à la baisse des flux de trésorerie est inévitable. Ces projets représentent toutefois des investissements nécessaires pour la pérennité de l'organisation.

Sylvain Lepage, trésorier

LES ÉTATS FINANCIERS



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil provincial de CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC

OPINION AVEC RÉSERVE

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC** (la « corporation »), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2026, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les renseignements supplémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 juillet 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

La participation dans l'organisme à but non lucratif « Bureau des soumissions déposées du Québec » a été comptabilisée à titre de participation dans une coentreprise à la valeur de consolidation alors qu'elle aurait dû être comptabilisée à titre de participation dans un organisme à but non lucratif satellite, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif. Si la direction avait comptabilisé cette participation à titre de participation dans un organisme à but non lucratif satellite, la quote-part dans les résultats de cette entité et l'excédent des produits par rapport aux charges auraient été augmentés (diminués) de 27 893 $ et de (375 175 $), respectivement, au cours des exercices clos les 31 juillet 2026 et 2025, la participation dans le Bureau

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

des soumissions déposées du Québec aurait été diminuée de 3 423 415 $ et de 3 451 308 $, respectivement, aux 31 juillet 2026 et 2025 et les soldes de fonds auraient été réduits de 3 423 415 $, 3 451 308 $ et 3 076 133 $, respectivement, au 31 juillet 2026, au 31 juillet 2025 et au 1er août 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion avec réserve sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BCGO s.e.n.c.r.l.[1]

Montréal
Le 02 octobre 2026

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique N°A108235

BILAN

AU 31 JUILLET 2026

	Fonds d'administration générale $	Fonds des immobilisations $	Fonds de réserve $	Fonds de cautionnement $	Fonds des ressources humaines $	Fonds BSDQ $	2026 **Total $**	2025 Total $
ACTIF								
COURT TERME								
Encaisse	2 336 053	-	-	-	-	-	**2 336 053**	2 643 764
Placements temporaires (note 4)	7 122 692	-	-	-	-	-	**7 122 692**	6 429 114
Débiteurs (note 5)	1 091 226	-	-	-	-	-	**1 091 226**	698 029
Stocks	107 958	-	-	-	-	-	**107 958**	40 610
Charges payées d'avance	339 781	-	-	-	-	-	**339 781**	227 139
À recevoir des autres fonds, sans intérêt	-	-	-	2 157 752	293 363	-	**-**	-
	10 997 710	-	-	2 157 752	293 363	-	**10 997 710**	10 038 656
PLACEMENTS (note 6)	1 061 387	-	6 535 995	-	-	-	**7 597 382**	7 046 049
PARTICIPATION DANS LE BUREAU DES SOUMISSIONS DÉPOSÉES DU QUÉBEC (note 7)	-	-	-	-	-	3 423 415	**3 423 415**	3 451 308
AMENDES À RECEVOIR (note 8)	610 122	-	-	-	-	-	**610 122**	595 715
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	-	2 805 820	-	-	-	-	**2 805 820**	2 912 592
ACTIF INCORPOREL (note 9)	-	314 460	-	-	-	-	**314 460**	294 457
	1 671 509	3 120 280	6 535 995	-	-	3 423 415	**14 751 199**	14 300 121
	12 669 219	3 120 280	6 535 995	2 157 752	293 363	3 423 415	**25 748 909**	24 338 777
PASSIF								
COURT TERME								
Créditeurs (note 11)	661 273	-	-	-	-	-	**661 273**	419 819
Montant à rembourser aux membres	-	-	-	-	-	-	**-**	23 264
Produits reportés	3 374 057	-	-	-	-	-	**3 374 057**	3 238 203
Dû aux autres fonds, sans intérêt	2 451 115	-	-	-	-	-	**-**	-
	6 486 445	-	-	-	-	-	**4 035 330**	3 681 286
SOLDES DE FONDS								
Investis en immobilisations	-	3 120 280	-	-	-	-	**3 120 280**	3 207 049
Affectations d'origine interne	-	-	6 535 995	2 157 752	293 363	-	**8 987 110**	8 323 948
Affectations d'origine externe	-	-	-	-	-	3 423 415	**3 423 415**	3 451 308
Non grevés d'affectations	6 182 774	-	-	-	-	-	**6 182 774**	5 675 186
	6 182 774	3 120 280	6 535 995	2 157 752	293 363	3 423 415	**21 713 579**	20 657 491
	12 669 219	3 120 280	6 535 995	2 157 752	293 363	3 423 415	**25 748 909**	24 338 777

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds des ressources humaines	Fonds BSDQ	2026 Total	2025 Total
PRODUITS	$	$	$	$	$	$	**$**	$
Admissions et cotisations	3 875 326	-	-	194 729	-	-	**4 070 055**	3 676 790
Qualification professionnelle	1 278 237	-	-	-	-	-	**1 278 237**	1 071 371
Amendes	387 131	-	-	-	-	-	**387 131**	386 370
Communications et partenariats	350 458	-	-	-	-	-	**350 458**	292 114
Formations	2 172 233	-	-	-	-	-	**2 172 233**	465 390
Magazine E2Q	209 967	-	-	-	-	-	**209 967**	181 095
Publications	460 527	-	-	-	-	-	**460 527**	279 371
Congrès	429 378	-	-	-	-	-	**429 378**	313 696
Salon MCEE	-	-	-	-	-	-	**-**	272 545
Subventions pour formation et prévention	209 342	-	-	-	-	-	**209 342**	249 465
Services techniques	169 602	-	-	-	-	-	**169 602**	73 854
Services informatiques	14 608	-	-	-	-	-	**14 608**	59 481
Autres produits	164 894	-	-	-	-	-	**164 894**	126 707
Produits de placements	328 239	-	-	-	-	-	**328 239**	360 633
	10 049 942	-	-	194 729	-	-	**10 244 671**	7 808 882
CHARGES								
Salaires et charges sociales	5 388 162	-	-	14 659	-	-	**5 402 821**	4 826 029
Qualification professionnelle	333 066	-	-	-	-	-	**333 066**	245 494
Règlement au cautionnement	-	-	-	11 747	-	-	**11 747**	40 316
Amendes	50 924	-	-	-	-	-	**50 924**	23 645
Communications	398 809	-	-	-	-	-	**398 809**	65 607
Formations	238 452	-	-	-	-	-	**238 452**	54 118
Production E2Q	124 697	-	-	-	-	-	**124 697**	104 282
Coût des ventes de publication et fournitures	363 224	-	-	-	-	-	**363 224**	202 431
Congrès	524 885	-	-	-	-	-	**524 885**	430 698
Salon MCEE	34 650	-	-	-	-	-	**34 650**	84 025
Prévention SST	82 269	-	-	-	-	-	**82 269**	78 093
Comités	396 975	-	-	-	-	-	**396 975**	362 292
Remises et dépenses de sections	309 049	-	-	-	-	-	**309 049**	265 715
Autres dépenses	793 640	-	-	23 701	-	-	**817 341**	544 652
Indemnité de départ	-	-	-	-	-	-	**-**	55 167
Opérations	889 574	-	-	10 340	-	-	**899 914**	715 080
Radiation et provision d'amendes	119 939	-	-	-	-	-	**119 939**	104 068
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	-	296 761	-	-	-	-	**296 761**	300 052
	10 048 315	296 761	-	60 447	-	-	**10 405 523**	8 501 764
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	1 627	(296 761)	-	134 282	-	-	**(160 852)**	(692 882)
GAIN NON RÉALISÉ SUR PLACEMENTS	756 001	-	488 832	-	-	-	**1 244 833**	726 580
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DU BSDQ (note 7)	-	-	-	-	-	(27 893)	**(27 893)**	375 175
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	757 628	(296 761)	488 832	134 282	-	(27 893)	**1 056 088**	408 873

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026

	Fonds d'administration générale $	Fonds des immobilisations $	Fonds de réserve $	Fonds de cautionnement $	Fonds des ressources humaines $	Fonds BSDQ $	2026 **Total $**	2025 Total $
SOLDE AU DÉBUT	5 675 186	3 207 049	6 047 163	2 023 470	253 315	3 451 308	**20 657 491**	20 248 618
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	757 628	(296 761)	488 832	134 282	-	(27 893)	**1 056 088**	408 873
Virements interfonds (note 3)	(209 992)	209 992	-	-	-	-	**-**	-
Affectations d'origine interne (note 3)	(40 048)	-	-	-	40 048	-	**-**	**-**
SOLDE À LA FIN	6 182 774	3 120 280	6 535 995	2 157 752	293 363	3 423 415	**21 713 579**	20 657 491

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026

	2026	2025
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	**1 056 088**	408 873
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Gain non réalisé sur placements	**(1 244 833)**	(726 580)
Quote-part dans les résultats du BSDQ	**27 893**	(375 175)
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	**296 761**	300 052
	135 909	(392 830)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	**(393 197)**	(13 304)
Stocks	**(67 348)**	56 617
Charges payées d'avance	**(112 642)**	16 855
Amendes à recevoir à long terme	**(14 407)**	(99 829)
Créditeurs	**241 454**	(156 062)
Montant à rembourser aux membres	**(23 264)**	(111 733)
Produits reportés	**135 854**	543 277
	(233 550)	235 821
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des certificats de placement garanti et compte d'épargne-placement	**(78)**	(77)
Acquisition de placements	**-**	(386 750)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	**(209 992)**	(206 655)
	(210 070)	(593 482)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	**(307 711)**	(750 491)
ENCAISSE AU DÉBUT	**2 643 764**	3 394 255
ENCAISSE À LA FIN	**2 336 053**	2 643 764

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026

NOTE 1

STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La corporation, fondée en vertu de la Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3), est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exemptée de l'impôt sur les bénéfices.

Le but de la corporation est d'augmenter la compétence et l'habilité de ses membres en vue d'assurer au public une plus grande sécurité, de réglementer leur discipline et leur conduite dans le métier, de faciliter et d'encourager leurs études, de leur permettre de discuter des questions les intéressant et de rendre à ses membres en général tous les services dont ils peuvent avoir besoin.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel.

Comptabilisation des produits et produits reportés

La corporation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés et applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits de placements autres que les placements du fonds de réserve sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés, car ceux-ci servent au financement des charges d'opérations courantes. Les produits de cotisations annuelles de base sont constatés dans l'exercice au cours duquel l'adhésion est en vigueur. Pour les produits d'amendes, ils sont constatés lors du jugement de la cour ou lors d'une décision du comité de discipline. Pour les autres principales catégories, les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus.

Les produits de subventions accordés à la corporation sont assujettis à certaines conditions que la corporation doit respecter. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées à titre de produits lorsque les conditions sont respectées.

Les produits reportés représentent principalement les cotisations annuelles et les droits et frais de licences perçus par anticipation.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de la corporation. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les dépenses d'amortissement afférents aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les activités relatives à la décision du conseil d'administration de créer un fonds de planification financière de 4 000 000 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026 (SUITE)

Fonds de cautionnement

Le fonds de cautionnement, anciennement le fonds d'indemnisation, présente les activités relatives à l'obligation exigée par la Régie du bâtiment du Québec de garantir une somme minimale de 500 000 $ à titre de cautionnement pour fraudes, malversations ou détournements de fonds.

Fonds des ressources humaines

Le fonds des ressources humaines présente les activités relatives à la décision du conseil d'administration de créer un fonds de réserve suffisant pour subvenir aux paiements éventuels des indemnités de départ (ou de décès) de ses employés comptant plus de quinze ans de service continu.

Fonds BSDQ

Le fonds BSDQ représente la participation sans mise de fonds de la CMEQ dans l'actif net grevé d'affectations d'origine externe de cet organisme. Cette participation s'apprécie au prorata des contributions versées par les membres de la CMEQ en rapport avec l'ensemble des contributions reçues par la corporation, déductions faites des charges.

Ventilation des charges

Les charges d'opérations incluent les frais de bureau, le téléphone, les taxes d'affaires, les assurances, les frais d'audit, l'électricité, l'entretien et réparations de la bâtisse, la location de l'équipement ainsi que les dépenses informatiques. La corporation ventile ces charges au prorata du nombre d'employés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Participation dans le Bureau des soumissions déposées du Québec

La participation dans le Bureau des soumissions déposées du Québec est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont comptabilisés au coût et amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtisse	2,5 %
Mobilier, équipement et agencement	10 %
Matériel informatique	25 %
Site Internet	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la corporation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, y compris les instruments financiers suivants, acquis ou pris en charge dans une opération entre apparentés : les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif ou dont les données d'entrée pour la détermination de la juste valeur sont observables, et les dérivés. Cependant, les instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés réalisées dans le cours normal des activités, ou dans certaines circonstances, résultant d'opérations réalisées hors du cours normal

NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026 (SUITE)

des activités, sont évalués à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue. Les instruments financiers, autres que ceux mentionnés ci-dessus, résultant d'opérations entre apparentés réalisées hors du cours normal des activités, sont habituellement évalués au coût, le coût dépendra du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés réalisée hors du cours normal des activités et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie futurs non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la corporation dans le cadre de l'opération.

La corporation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des certificats de placement garanti, du compte d'épargne-placement, des débiteurs et des amendes à recevoir à long terme.

Les actifs financiers de la corporation évalués à la juste valeur correspondent aux fonds indiciels, et des parts des Fonds Cormel et Sécure.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus, des remises aux sections et des montants à rembourser aux membres.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire, la corporation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la corporation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument financier. Lorsque l'instrument financier est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument financier selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTE 3

VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Un montant de 209 992 $ a été transféré du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations pour financer les acquisitions d'immobilisations corporelles et de l'actif incorporel. La corporation a également affecté une somme de 40 048 $ à son fonds des ressources humaines pour des allocations de retraite de ses employés selon ses politiques administratives.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026 (SUITE)

NOTE 4

PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2026	2025
	$	$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Banque Laurentienne - Certificats de placement garanti, au coût après amortissement; taux variant de 3,70 % à 5,65 %	**4 000 000**	4 000 000
Tangerine - Compte d'épargne-placement, au coût après amortissement; taux de 1,95 %	**4 008**	3 930
Desjardins - Fonds indiciels, à la juste valeur	**3 118 684**	2 425 184
	7 122 692	6 429 114

NOTE 5

DÉBITEURS

	2026	2025
	$	$
Clients	**353 241**	180 645
Amendes à recevoir	**7 000**	31 227
Avances sur dépenses et aux employés	**1 429**	2 268
Intérêts courus	**334 096**	301 713
Autres sommes à recevoir	**395 460**	182 176
	1 091 226	698 029

NOTE 6

PLACEMENTS

	2026	2025
	$	$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE Parts du Fonds Sécure, à la juste valeur	**1 061 387**	998 886
FONDS DE RÉSERVE Parts du Fonds Cormel, à la juste valeur	**6 535 995**	6 047 163
	7 597 382	7 046 049

NOTE 7

PARTICIPATION DANS LE BUREAU DES SOUMISSIONS DÉPOSÉES DU QUÉBEC

Le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) est une société « sui generis » à but non lucratif constituée en vertu du Code civil du Québec. Sa mission consiste à recevoir et acheminer des soumissions d'entrepreneurs spécialisés travaillant sur le territoire québécois, afin de permettre aux entrepreneurs généraux et spécialisés, et ultimement aux propriétaires, de bénéficier des bienfaits d'une saine concurrence par l'application d'un code de soumission.

Le BSDQ est administré par la corporation et deux autres organismes, soit la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et l'Association de la construction du Québec (ACQ). En cas de dissolution du BSDQ, la corporation aurait droit à sa quote-part de l'avoir net du BSDQ.

La quote-part de la corporation dans le BSDQ, soit 25,98 % (26,14 % en 2025) se définit comme suit :

	2026	2025
	$	$
Actif	**5 858 640**	6 406 013
Passif	**2 435 225**	2 954 705
Actif net	**3 423 415**	3 451 308
Produits	**1 057 227**	1 383 645
Charges	**1 085 120**	1 008 470
Excédent	**(27 893)**	375 175

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026 (SUITE)

NOTE 8

AMENDES À RECEVOIR

	2026	**2025**
	$	$
Amendes à recevoir	**645 805**	691 419
Dépréciation pour créances douteuses	**(35 683)**	(95 704)
	610 122	595 715

NOTE 9

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIF INCORPOREL

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2026			**2025**
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette**	Valeur nette
	$	$	**$**	$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrain	200 000	-	**200 000**	200 000
Bâtisse	4 789 130	2 325 513	**2 463 617**	2 550 015
Mobilier, équipement et agencement	241 669	190 140	**51 529**	70 420
Matériel informatique	195 598	104 924	**90 674**	92 157
	5 426 397	2 620 577	**2 805 820**	2 912 592
ACTIF INCORPOREL :				
Site Internet	868 958	554 498	**314 460**	294 457
	6 295 355	3 175 075	**3 120 280**	3 207 049

Au cours de l'exercice, la corporation a radié dans ses registres comptables un montant de 207 033 $ de coût et d'amortissement cumulé pour les actifs entièrement amortis.

NOTE 10

EMPRUNTS BANCAIRES

La corporation dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 $, au taux préférentiel, garantie par une hypothèque sur les biens meubles de la corporation.

La corporation dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 $, au taux préférentiel plus 1 %, garantie par une hypothèque sur l'immeuble qui est en cours de fermeture.

NOTE 11

CRÉDITEURS

	2026	**2025**
	$	$
Fournisseurs et frais courus	**544 234**	405 453
Remises aux sections	**1 204**	4 193
Sommes à remettre à l'État	**115 835**	10 173
	661 273	419 819

NOTE 12

ENGAGEMENTS

La corporation est engagée en vertu de contrats de location d'équipements de bureau et de matériel roulant échéant à différentes dates jusqu'en octobre 2029, à verser une somme de 95 158 $. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 33 320 $ en 2027, à 32 079 $ en 2028 et à 29 759 $ en 2029.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026 (SUITE)

NOTE 13

INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La corporation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de la corporation aux risques à la date du bilan, soit au 31 juillet 2026.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La corporation est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses charges. Au cours de l'exercice, la corporation a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des fournisseurs et frais courus, de la diminution des remises aux sections à payer et de la diminution du montant à rembourser aux membres.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la corporation sont liés aux débiteurs et amendes à recevoir à long terme. La corporation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La corporation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

Au cours de l'exercice, la corporation a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des débiteurs et des amendes à recevoir à long terme.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. La corporation est exposée au risque de prix autre en ce qui concerne ses placements dans les fonds indiciels et des parts des Fonds Cormel et Sécure. Au cours de l'exercice, la corporation a modifié son exposition au risque de prix autre par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des placements temporaires et des placements.

NOTE 14

VENTILATION DES CHARGES D'OPÉRATIONS

	2026	2025
	%	%
Fonds d'administration générale		
Direction générale	**6**	6
Finances et administration	**13**	17
Communications et partenariats	**10**	11
Formation	**10**	9
Qualification professionnelle	**23**	25
Affaires juridiques	**18**	15
Services techniques et SST	**14**	12
Gestion de projets et des TI	**6**	5
	100	100

NOTE 15

CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	Direction générale $	Finances et administration $	Communications et partenariats $	Formation $	Qualification professionnelle $	Affaires juridiques $	Services techniques et SST $	Gestion des projets et des TI $	**2026 Total $**	2025 Total $
CHARGES										
Salaires et charges sociales	586 931	665 241	646 229	523 311	764 858	848 219	950 141	403 232	**5 388 162**	4 800 226
Communications	-	-	398 809	-	-	-	-	-	**398 809**	117 428
Formations	-	-	-	238 452	-	-	-	-	**238 452**	54 118
Production E2Q	-	-	124 697	-	-	-	-	-	**124 697**	104 282
Coût des ventes de publication et fournitures	-	-	363 224	-	-	-	-	-	**363 224**	202 431
Congrès	524 885	-	-	-	-	-	-	-	**524 885**	430 698
Salon MCEE	-	-	34 650	-	-	-	-	-	**34 650**	84 025
Comités	289 552	5 713	941	3 065	22 042	61 747	13 915	-	**396 975**	362 292
Remises et dépenses de sections	-	309 049	-	-	-	-	-	-	**309 049**	265 715
Opérations	48 219	157 994	79 596	120 589	206 188	131 362	101 896	43 730	**889 574**	706 954
Radiation et provision d'amendes	-	-	-	-	-	119 939	-	-	**119 939**	104 068
Autres	204 236	101 998	75 862	158 643	333 066	120 967	176 410	88 717	**1 259 899**	828 755
TOTAL DES CHARGES	1 653 823	1 239 995	1 724 008	1 044 060	1 326 154	1 282 234	1 242 362	535 679	**10 048 315**	8 060 992
PRODUITS, EXCLUANT PRODUITS DE PLACEMENT	429 379	4 028 432	1 024 485	2 300 568	1 278 237	395 385	250 609	14 608	**9 721 703**	7 264 412
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(1 224 444)	2 788 437	(699 523)	1 256 508	(47 917)	(886 849)	(991 753)	(521 071)	**(326 612)**	(796 580)
GAIN NON RÉALISÉ SUR PLACEMENTS									**756 001**	368 004
PRODUITS DE PLACEMENTS									**328 239**	360 633
									1 084 240	728 637
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE									**757 628**	(67 943)

RENCONTRES DES COMITÉS DE LA CMEQ

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ EXÉCUTIF

19-09-2025
16-10-2025
18-10-2025
12-11-2025
20-11-2025
05-12-2025
29-01-2026
26-03-2026
04-06-2026
22-06-2026

CONSEIL PROVINCIAL D'ADMINISTRATION

17-10-2025
21-11-2025
30-01-2026
27-03-2026
05-06-2026

COMITÉ D'APPEL

21-10-2025
21-04-2026
27-04-2026
02-06-2026

COMITÉ D'ÉTUDE DES PLAINTES

29-08-2025
26-09-2025
31-10-2025
28-11-2025
23-01-2026
27-02-2026
19-03-2026 et 20-03-2026
24-04-2026
29-05-2026
26-06-2026

COMITÉ DE DISCIPLINE

04-09-2025 et 05-09-2025
02-10-2025 et 03-10-2025
06-11-2025 et 07-11-2025
04-12-2025 et 05-12-2025
05-02-2026 et 06-02-2026
12-03-2026 et 13-03-2026
16-04-2026, 17-04-2026
07-05-2026 et 08-05-2026
10-06-2025, 11-06-2026 et 12-06-2026
09-07-2026 et 10-07-2026

COMITÉ DE QUALIFICATION

18-08-2025
15-09-2025
27-10-2025
12-12-2025
27-01-2026
23-02-2026
23-03-2026
20-04-2026
25-05-2026
23-06-2026

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

15-09-2025
14-11-2025
20-03-2026
29-05-2026

COMITÉ DE RÉVISION

23-09-2025
23-04-2026

COMITÉ DES CANDIDATURES ET ÉLECTIONS

29-09-2025
18-10-2025

COMITÉ DE LÉGISLATION ET RÈGLEMENTATION

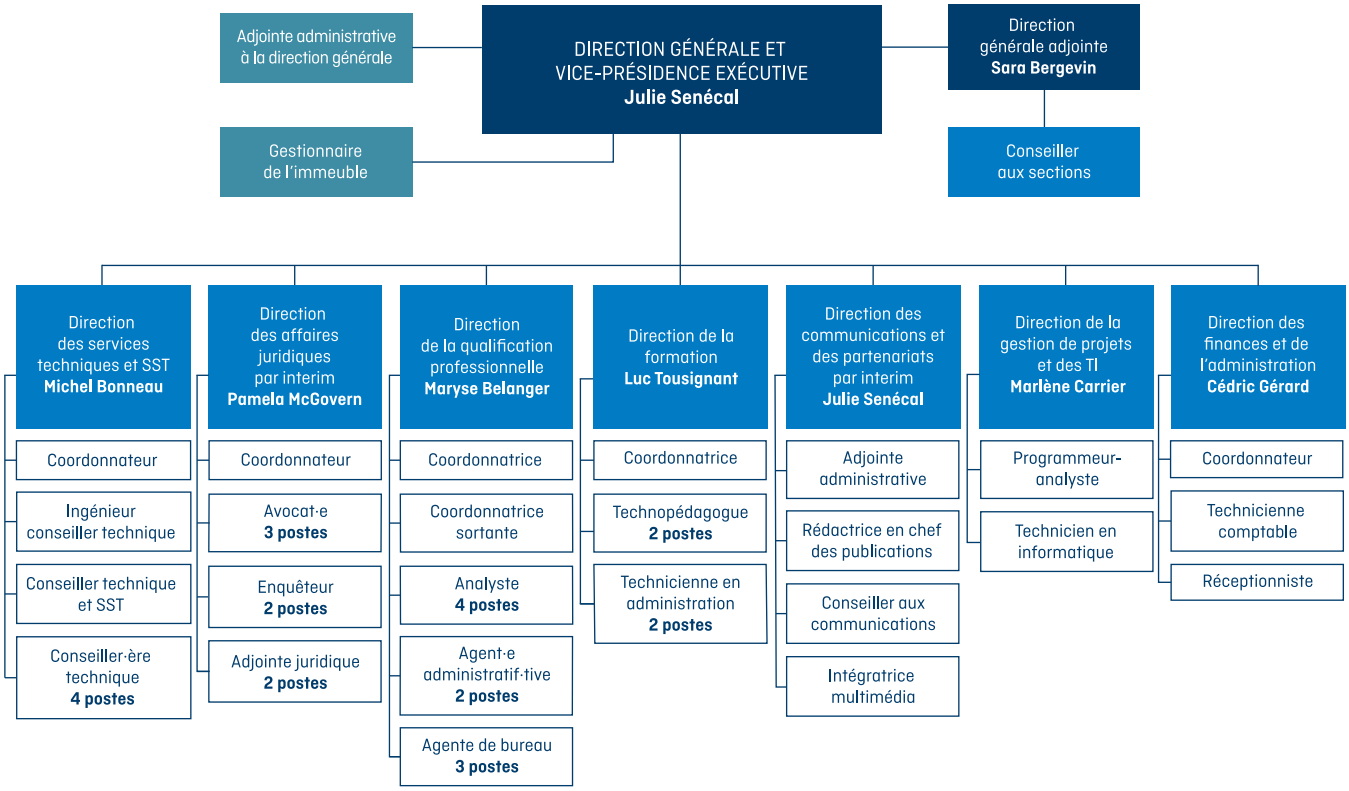
31-10-2025
06-11-2025
13-11-2025
27-01-2026

COMITÉS AD HOC

COMITÉ FEMMES ET DIVERSITÉ

16-09-2025

L'ORGANIGRAMME
AU 31 JUILLET 2026



cmeq
Corporation des maîtres électriciens du Québec



5925, boul. Décarie
Montréal, (Québec) H3W 3C9

cmeq.org • info@cmeq.org
T 514 738-2184 / 1 800 361-9061

cmeq
Corporation des maîtres électriciens du Québec